

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

présents : 19  
votant : 24  
en exercice : 27

L'an deux mille six

le jeudi 17 août 2006

Le Conseil Municipal de SIGEAN

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de Monsieur PONCET Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 11 août 2006.

**Présents** : Claude PONCET, Maire, Georgette BARROT, Jeannine BARSCZUS, Marc PALA, Josiane BOYER, Guy BILLER, Xavier CARBOU, Franck GUITOU-MOURGUES, Guy LEPRIOL, Corinne MANTELET, Bernard SORBIER, Emilie HODIESNE, Annie BOUDART, Jacques MOURRUT, Claude BIGOU, Jacques ROBERT, Didier MILHAU, Laurence VILA, Mersaka TENA.

**Représentés** : Cédric CARBOU par Guy BILLER, Antoine PASCUAL par Guy LEPRIOL, Denise PRADEL par Jeanine BARSCZUS, Sylvie PAULET par Annie BOUDART, Marie-Claude MILA par Josiane BOYER.

**Absents** : Lucie MOLINO, Eric LAFFON, Guy MALCURAT.

Mademoiselle Emilie HODIESNE est nommée secrétaire.

En ouverture de séance, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 11 juillet 2006.

C.BIGOU, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, L.VILA, M. TENA, s'abstiennent.

**I CONVENTION : Ville de Sigean / Association Los Amics de la SIJANOTA.**

M. PALA présente le projet de convention qui selon lui, ne s'inscrit nullement dans le débat école publique / école privée.

Il estime la démarche des « Calandretas » tout à fait différente tant sur le plan associatif, linguistique que pédagogique.

C'est une école ouverte à tous, qui propose un service public d'éducation, gratuit et laïc. L'Education Nationale peut, au bout de 3 ou 5 ans passer un contrat avec cette école.

Le soutien de la commune complète donc le soutien de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.

M. PALA estime ces soutiens nécessaires pour la langue occitane qu'il convient de sauver.

Il revient sur la délibération du Conseil Municipal de 1998, en faveur de la langue occitane qui n'a été qu'un vœu pieux.

Il indique que l'ouverture est fixée au 29 août 2006 dans le bâtiment situé 40, Grand'Rue, et expose les motifs essentiels de la création de cette école associative.

J. ROBERT fait part de sa position de défenseur de l'école publique et estime que cette structure est constituée illégalement, sans débat ni vote, et qu'aucune ligne budgétaire n'est prévue. Il donne lecture d'une lettre des enseignants.

J. MOURRUT déplore que le montant des travaux n'est pas été voté et que de l'argent public soit dépensé pour une « ultra-minorité ».

J. ROBERT, après avoir commenté le projet de convention, estime qu'il s'agit d'une école privée.

G. BARROT informe le conseil que les enseignants vont contre cette création.

L'assemblée approuve ensuite la convention.

C. BIGOU, D. MILHAU, J. MOURRUT, J. ROBERT, M. TENA, L. VILA votent contre.

G. BARROT, A. BOUDART, E. HODIESNE, S. PAULET s'abstiennent.

Fin de la séance à 20H00.

Le Maire :

BARROT G.    BARSCZUS J    BIGOU C.    BILLER G    BOUDART A.    BOYER J.

CARBOU C.    CARBOU X.    GUITOU-MOURGUES F.    HODIESNE E.    LAFFON E.

LEPRIOL G.    MALCURAT G.    MILA M.C.    MILHAU D.    MOLINO L.    MOURRUT J.

PALA M.    PASCUAL A.    PAULET S.    PETIT C.    PRADEL D.    ROBERT J.

VILA L.    SORBIER B.    TENA M.